

**Ministère de l'Écologie, du Développement
Durable et de l'Énergie**

**Ministère du Logement, de l'Égalité
des Territoires et de la Ruralité**

**Dossier de présentation
du PLF 2016**

Emplois – Rémunérations

Fonctionnement



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Sommaire

| | |
|---------------------------------|------|
| I / Présentation générale | P 3 |
| II / Les emplois en 2016 | P 4 |
| III / Masse salariale..... | P 8 |
| IV / Moyens des services..... | P 10 |

I / Présentation générale

Les programmes 217 et 337 servent de support à la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité (MLETR).

Le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » (CPPEDMD) porte les effectifs et la masse salariale du MEDDE, à l'exception de ceux de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN), votés sur le programme 181 « prévention des risques » (PR).

Le programme 337 « conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires » (CPPLET) rattaché à la mission « égalité des territoires et logement » porte les moyens de personnel du MLETR, à l'exception de ceux relatifs à la prévention de l'exclusion, relevant du budget du ministère en charge des affaires sociales.

Ces deux programmes relèvent du même responsable de programme, le Secrétaire général du MEDDE et du MLETR. Les effectifs et la masse salariale votés pour 2016 sur le programme 337 seront transférés en début d'exercice au programme 217 qui sert ainsi de programme support commun en gestion aux deux ministères, qui partagent de nombreux services.

Au total, pour les programmes 217 et 337, les emplois et crédits de personnel correspondant aux personnels affectés dans les services du MEDDE et du MLETR ou dans les services interministériels sont répartis entre 13 actions distinctes, 11 pour le MEDDE et 2 pour le MLETR. Ces actions dites « miroirs » permettent d'identifier et de répartir les moyens en personnel comme s'ils étaient inscrits directement dans les programmes de politique publique correspondants, tout en offrant une gestion souple et optimisée des deux plafonds d'emplois ministériels et des crédits de personnel attachés. Le regroupement des moyens en personnel facilite également la mise en œuvre des réformes en permettant une plus grande fluidité dans la gestion des ressources humaines.

Les emplois et crédits des deux autorités administratives indépendantes, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et l'Autorité de Contrôle des NUiSances Aéroportuaires (ACNUSA), relèvent pour chacune d'une action, d'un BOP et d'UO spécifiques, marquant ainsi le principe d'autonomie de ces structures.

Le programme 217 assure également, pour les deux ministères, le financement des activités « soutien » (systèmes d'information, fonctions juridiques et d'expertise, moyens de fonctionnement, actions à l'international, formation, action sociale, prévention des risques professionnels) nécessaires à la mise en œuvre des politiques définies par le Gouvernement. Il œuvre également en faveur de la transition écologique pour un développement durable, c'est-à-dire l'adaptation d'un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Outre les effectifs relevant du budget général de l'Etat, le document présente les effectifs des opérateurs du MEDDE et du MLETR ainsi que ceux relevant du budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens.

I / Les emplois en 2016

1) Les plafonds d'emplois des ministères

Au périmètre des deux ministères, le plafond autorisé d'emplois (PAE) 2016 s'élève à 43 222 ETPT. A ces effectifs relevant du budget général, s'ajoutent ceux des opérateurs des ministères, soit 25 311 ETPT pour le MEDDE et 293 ETPT pour le MLETR. Il convient également d'ajouter aux effectifs du MEDDE, ceux du budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens (BACEA) soit 10 726 ETPT et de l'Ecole nationale de l'aviation civile, opérateur du BACEA soit 821 ETPT.

Pour les effectifs du budget général :

a) Le PAE 2016 du MEDDE s'élève à **30 722 ETPT** (9 168 ETPT de catégorie A, 10 582 ETPT de catégorie B et 10 972 ETPT de catégorie C).

Le programme CPPEDMD regroupe l'ensemble des emplois du budget général du MEDDE (30 330 ETPT), à l'exception des emplois de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), 392 ETPT, portés par le programme Prévention des risques.

En 2016, le ministère connaît une évolution de son plafond d'emplois de - 920 ETPT, résultant des éléments suivants :

- l'effet en année pleine (ETPT) du schéma d'emplois mis en œuvre en 2015, soit -144 ETPT ;
- l'effet en année courante (ETPT) du schéma d'emplois pour 2016, soit -451 ETPT ;
- le solde des transferts d'emplois établi à - 407 ETPT ;
- l'impact en plafond d'emplois du recrutement des apprentis en 2015 et 2016, soit +82 ETPT.

b) Le PAE 2016 du MLETR s'élève à **12 500 ETPT** (2 696 ETPT de catégorie A, 5 685 ETPT de catégorie B et 4 119 ETPT de catégorie C). Le programme CPPLET regroupe l'ensemble des emplois du budget général du MLETR.

Le programme connaît une évolution de son plafond d'emplois de - 307 ETPT, résultant des éléments suivants :

- l'effet en année pleine (ETPT) du schéma d'emplois mis en œuvre en 2015, soit - 106 ETPT ;
- l'effet en année courante (ETPT) du schéma d'emplois pour 2016, soit - 177 ETPT ;
- le solde des transferts d'emplois établi à -59 ETPT ;
- l'impact en plafond d'emplois du recrutement des apprentis en 2015 et 2016, soit +35 ETPT.

Les **plafonds d'emplois 2016 des deux ministères** résultent donc des évolutions suivantes :

| | |
|--|--------|
| Plafond des autorisations d'emplois en 2015 | 44 449 |
| Effet année pleine du schéma d'emplois 2015 | -250 |
| Socle de construction du plafond d'emplois de l'année 2016 | 44 199 |
| Effet année courante du schéma d'emplois 2016 | -628 |
| Plafond d'autorisations d'emplois 2016 à structure constante | 43 571 |
| Impact des transferts d'emplois (en ETPT) | -466 |
| Impact 2016 de la décentralisation (en ETPT) | 0 |
| Impact des recrutements d'apprentis en 2015 et 2016 | 117 |
| Plafond des autorisations d'emplois 2016 à structure courante 2016 | 43 222 |

2) La déclinaison de ce PAE par catégorie d'emplois et par programme de politique publique

Les plafonds d'emplois des programmes 217 et 337 sont répartis entre différentes actions-miroirs, correspondant aux programmes de politique publique des ministères.

Ces actions permettent d'identifier et de répartir les moyens en personnel de chaque programme correspondant, tout en offrant une gestion plus souple et optimisée des plafonds d'emplois ministériels et de la masse salariale. Cette globalisation permet également une plus grande fluidité dans la gestion des ressources humaines au niveau déconcentré.

L'application ministérielle SALSA, qui assure le suivi des activités des ministères, permettra de rendre compte lors de la préparation des RAP 2016 de l'adéquation entre l'activité réelle et les plafonds d'emplois des différents programmes de politique publique votés en loi de finances initiale. Cette information *a posteriori* indique au Parlement les moyens réels consacrés à chaque politique et constitue un outil de pilotage pour les ministères.

SALSA est conçue de façon à fournir des informations globalisées aux responsables de BOP et de programme. Elle prend en compte les effectifs de l'ensemble des services participant aux missions des ministères.

L'action 22 « Personnels transférés aux collectivités territoriales » du programme 217 accueille les agents mis à disposition des collectivités territoriales, notamment dans le cadre de la décentralisation (loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, et de la loi « Parcs » du 26 octobre 2009). Cette action-miroir permet de suivre l'état des emplois transférés. Chaque année, elle est abondée des effectifs des nouveaux services transférés qui sont mis à disposition des collectivités territoriales, et diminuée à hauteur des transferts définitifs vers les collectivités (intégrations à la fonction publique territoriale, détachements sans limitation de durée) et des départs définitifs des agents mis à disposition (départs à la retraite, autres départs). Elle est dotée en PLF 2016 d'un plafond de 2 100 ETPT.

Le suivi des transferts liés à la décentralisation sur le volet des emplois (nouveaux transferts, droit d'option, départs définitifs, etc.) est réalisé via des bases nominatives, permettant lors de chaque loi de finances d'ajuster le plafond d'emplois de l'action 22 aux effectifs réellement mis à disposition des collectivités territoriales. Ainsi, traditionnellement, « l'effet décentralisation »

n'est pas retenu dans le projet initial de loi de finances ; il sera ajusté par voie d'amendement gouvernemental, lors du débat parlementaire, afin de tenir compte de la réalité des droits d'option exercés jusqu'au 31 août 2015 et des départs dans les services transférés.

| Mission | Programme | Action | ETPT | % | A | B | C |
|---|-------------------------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET MOBILITE DURABLES | | | 30 722 | 100,0% | 9 168 | 10 582 | 10 972 |
| | 217 - CPPEDMD | | 30 330 | 98,7% | 8 848 | 10 554 | 10 928 |
| | | Action 7 : CPPEDMD | 7 352 | 23,9% | 2 750 | 2 207 | 2 395 |
| | | Action 8 : Infrastructures et services de transports | 10 613 | 34,5% | 1 601 | 3 169 | 5 843 |
| | | Action 9 : Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières" | 26 | 0,1% | 22 | 0 | 4 |
| | | Action 11 : Sécurité et affaires maritimes | 2 834 | 9,2% | 908 | 1 048 | 878 |
| | | Action 13 : Paysages, eau et biodiversité | 3 326 | 10,8% | 1 372 | 1 303 | 651 |
| | | Action 16 : Prévention des risques | 3 245 | 10,6% | 1 472 | 1 234 | 539 |
| | | Action 22 : Transferts décentralisation | 2 100 | 6,8% | 356 | 1 337 | 407 |
| | | Action 23 : Energie, climat et après-mines | 775 | 2,5% | 346 | 242 | 187 |
| | | Action 24 : Transports aériens | 40 | 0,1% | 8 | 10 | 22 |
| | | Action 25 : CNDP | 7 | 0,0% | 6 | 1 | 0 |
| | | Action 26 : ACNUSA | 12 | 0,0% | 7 | 3 | 2 |
| | 181 - Prévention des risques | | 392 | 1,3% | 320 | 28 | 44 |
| | | Action 02 : Autorité de sûreté nucléaire | 392 | 1,3% | 320 | 28 | 44 |
| EGALITE DES TERRITOIRES ET LOGEMENT | | | 12 500 | 100,0% | 2 696 | 5 685 | 4 119 |
| | 337 - CPPLET | | 12 500 | 100,0% | 2 696 | 5 685 | 4 119 |
| | | Action 1 : Urbanisme, aménagement, logement et habitat | 10 617 | 84,9% | 2 248 | 5 089 | 3 280 |
| | | Action 2 : CPPLET | 1 883 | 15,1% | 448 | 596 | 839 |
| Total MEDDE/MLETR | | | 43 222 | | 11 864 | 16 267 | 15 091 |

3) Les plafonds d'emplois relevant des opérateurs (hors BACEA)

Pour 2015, le plafond d'emplois des opérateurs du MLETR s'élève à **293 ETPT** :

Programme « Développement et amélioration de l'offre de logements » : 293 ETPT

Pour le MEDDE, le plafond d'emplois des opérateurs s'élève à **25 311 ETPT**:

Programme « CPPEDMD » : 3 506 ETPT
 Programme « Infrastructures et services de transports » : 4 849 ETPT
 Programme « Météorologie » : 3 080 ETPT
 Programme « Information géographique et cartographique » : 1 575 ETPT
 Programme « Paysages, eau et biodiversité » : 5 301 ETPT
 Programme « Prévention des risques » : 1 451 ETPT
 Programme « Energie, climat et après-mines » : 482 ETPT
 Programme « Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture » : 237 ETPT
 Programme « Recherche énergie, développement et mobilité durables » : 4 486 ETPT
 Programme « Régime de retraite et de sécurité sociale des marins » : 344 ETPT

4) Les plafonds d'emplois relevant du budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens

Le budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens (BACEA) voit une baisse de ses effectifs de 100 ETP pour un plafond d'emplois de 10 726 ETPT. Ce schéma d'emplois veille toutefois à conserver et à renouveler les compétences métier indispensables à la sécurité et au développement du contrôle et du transport aériens.

A ces effectifs, viennent s'ajouter ceux de l'école nationale de l'aviation civile (ENAC), opérateur rattaché au BACEA, qui dispose d'un plafond d'emplois de 821 ETPT pour 2016.

III / Masse salariale

1) Montant global pour les ministères (hors Budget Annexe Aviation Civile et opérateurs)

Le montant total des crédits de masse salariale (rémunérations d'activité y compris vacances, charges sociales, action sociale individuelle) inscrits en PLF 2016 s'élève à 2 746,8 M€, hors budget annexe de l'aviation civile. Ces crédits s'élevaient à 2 811,5 M€ en LFI 2015, soit une évolution de -64,7 M€, qui s'explique principalement par les raisons suivantes :

- l'enveloppe de mesures catégorielles et d'accompagnement est de + 9,2 M€, comprenant notamment la 1^{ère} tranche du plan triennal de requalification des emplois ;
- une enveloppe de 1,3 M€ est prévue pour compenser auprès des collectivités l'écart de taux de cotisation des pensions civiles de l'Etat et celles de collectivités locales, lorsqu'elles recrutent par voie de détachement des agents des filières ADS et ATESAT dont le poste est supprimé ;
- l'impact du schéma d'emplois est de - 29 M€ (y compris l'extension année pleine du schéma d'emplois 2015) ;
- les dépenses au titre de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) sont estimées à 1 M€ et celles pour le rachat des jours de CET à 3,5 M€ ;
- le paiement de l'Indemnité Différentielle Temporaire pour un montant de 1,2 M€ ;
- le « Glissement Vieillesse Technicité » pour un montant de 25 M€ ;
- l'impact de l'effet « Noria » soit -16 M€ ;
- les différentes mesures de périmètre et de transfert, dont le décroisement MAAF représentent, au total, une diminution des crédits de - 23 M€ ;
- la baisse de la subvention d'équilibre au FSPOEIE soit 5 M€ ;
- l'impact sur les cotisations employeurs, y compris CAS pensions, des différents facteurs d'évolution de la masse salariale, soit -22 M€.

2) Récapitulatif des chiffres relatifs à l'évolution de la masse salariale entre 2015 et 2016

| | LFI 2015 | PLF 2016 | Variation | % |
|--|------------|------------|-----------|---------|
| Mission « écologie, développement et mobilité durables » | 2 034,3 M€ | 1 981,5 M€ | -52,8 M€ | -2,59 % |
| Mission « logement et égalité des territoires » | 777,2 M€ | 765,3 M€ | - 11,9 M€ | -1,53 % |
| Total MEDDE-MLETR | 2 811,5 M€ | 2 746,8 M€ | - 64,7 M€ | -2,30 % |

3) Répartition de la masse salariale entre les différents programmes de politique publique

La répartition de la masse salariale entre les différents programmes a été effectuée, pour la majeure partie, en fonction de la répartition des plafonds d'emplois ministériels 2016, par catégorie d'emplois.

| Mission | Programme | Action | ETPT | % | Masse salariale en M€ | % |
|---|-------------------------------------|---|---------------|---------------|-----------------------|---------------|
| ECOLOGIE, DEVELOPPEMENT ET MOBILITE DURABLES | | | 30 722 | 100,0% | 1 981,52 | 100,0% |
| | 217 - CPPEDMD | | 30 330 | 98,7% | 1 939,59 | 97,9% |
| | | Action 5 : Politique des ressources humaines et formation | | | 132,72 | 6,7% |
| | | Action 7 : CPPEDDM | 7 352 | 23,9% | 484,13 | 24,4% |
| | | Action 8 : Infrastructures et services de transports | 10 613 | 34,5% | 605,21 | 30,5% |
| | | Action 9 : Personnels oeuvrant pour les politiques du programme "Sécurité et éducation routières" | 26 | 0,1% | 1,69 | 0,1% |
| | | Action 11 : Sécurité et affaires maritimes | 2 834 | 9,2% | 181,71 | 9,2% |
| | | Action 13 : Paysages, eau et biodiversité | 3 326 | 10,8% | 232,40 | 11,7% |
| | | Action 16 : Prévention des risques | 3 245 | 10,6% | 232,56 | 11,7% |
| | | Action 22 : Transferts décentralisation | 2 100 | 6,8% | 9,44 | 0,5% |
| | | Action 23 : Energie, climat et après-mines | 775 | 2,5% | 54,84 | 2,8% |
| | | Action 24 : Transports aériens | 40 | 0,1% | 2,07 | 0,1% |
| | | Action 25 : CNDP | 7 | 0,0% | 1,63 | 0,1% |
| | | Action 26 : ACNUSA | 12 | 0,0% | 1,20 | 0,1% |
| | 181 - Prévention des risques | | 392 | 1,3% | 41,93 | 2,1% |
| | | Action 02 : Autorité de sûreté nucléaire | 392 | 1,3% | 41,93 | 2,1% |
| LOGEMENT ET EGALITE DES TERRITOIRES | | | 12 500 | 100,0% | 765,28 | 100,0% |
| | 337 - CPPLET | | 12 500 | 100,0% | 765,28 | 100,0% |
| | | Action 1 : Urbanisme, aménagement, logement et habitat | 10 617 | 84,9% | 650,08 | 84,9% |
| | | Action 2 : CPPLET | 1 883 | 15,1% | 115,20 | 15,1% |
| Total MEDDE/MLETR | | | 43 222 | | 2 746,80 | |

IV / Moyens des services (moyens communs au MEDDE et au MLETR, portés par le budget du MEDDE, programme 217)

La dotation du programme 217, hors titre 2, s'établit en PLF 2016, en euros courants, à 465,56 M€ en AE et à 509,19 M€ en CP soit une diminution, en CP, de 2,23 % par rapport à la LFI 2015.

1) Stratégie, études, expertise et partenariats en matière de développement durable (dotation en AE et en CP : 28,79 M€ en LFI 2015 et 29 M€ en PLF 2016)

Une enveloppe de 15,67 M€ est prévue pour évaluer l'impact environnemental des projets et des programmes et financer des travaux d'observation environnementale et de statistiques dans les domaines économiques et sociaux. Le PLF 2016 est marqué par la transition écologique vers un nouveau modèle de développement durable et l'ouverture du dialogue environnemental, avec l'organisation de conférences environnementales.

Ces crédits permettront également la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la transition écologique, l'organisation de débats publics, la réalisation d'études pour l'intégration du développement durable dans les politiques publiques ainsi que le financement de projets territoriaux de développement durable ou d'actions concernant l'éco-responsabilité.

Des crédits sont également réservés au financement de partenariats associatifs dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable (4,06 M€). Enfin, les crédits destinés à l'action de la France au niveau international (notamment européen) en matière de développement durable s'élèvent à 9,26 M€.

2) Fonctionnement des services (dotation : 936,22 M€ en AE et 412,65 M€ en CP en LFI 2015 et 358,25 M€ en AE et 401,87 M€ en CP en PLF 2016)

Ces crédits sont destinés aux dépenses de fonctionnement courant (hors masse salariale) et d'immobilier des services du MEDDE et du MLETR. Toutefois, il convient de préciser que cette dotation n'inclut pas les dépenses immobilières et de fonctionnement courant des services départementaux, ni les dépenses immobilières des directions régionales, qui relèvent depuis 2011, du programme 333 géré par les services du Premier ministre. Les dépenses de fonctionnement et immobilières des DEAL relèvent en revanche du programme 217. Cette enveloppe inclut également la subvention pour charges de service public du CEREMA ainsi que les crédits de fonctionnement des deux autorités administratives indépendantes (CNDP et ACNUSA).

L'année 2016 sera marquée par la poursuite de l'opération de regroupement immobilier des services centraux des deux ministères sur deux sites à La Défense au lieu de cinq. Les travaux de rénovation et de modernisation de la Paroi Sud et du Toit de l'Arche vont se poursuivre en 2016 et devraient aboutir début 2017 au déménagement dans l'Arche rénovée des agents actuellement hébergés en Tours Pascal A et B.

Dans le détail, la dotation réservée au fonctionnement des services est destinée en 2016 au financement des postes suivants :

- fonctionnement courant des services déconcentrés : 31,98 M€ en AE=CP ;
- fonctionnement courant des services centraux : 24,46 M€ en AE et 21,68 M€ en CP ;
- immobilier des services déconcentrés : 13,36 M€ en AE et 13,68 M€ en CP ;
- immobilier des services centraux : 42,96 M€ en AE et 89,42 M€ en CP ;

- informatique et systèmes d'information : 23,11 M€ en AE et 22,76 M€ en CP ;
- contentieux : 2,65 M€ en AE = CP ;
- subvention pour charges de service public du CEREMA : 218,42 M€ en AE=CP.

Outre le fonctionnement courant des services, ces crédits doivent permettre de mener à bien les projets nécessaires à la réorganisation des services et à leur modernisation, notamment dans le cadre de la réforme territoriale.

Les budgets consacrés aux dépenses de fonctionnement des deux autorités administratives indépendantes, la CNDP et l'ACNUSA s'élèvent respectivement à 0,80 M€ et 0,50 M€ en AE=CP.

3) Action sociale, politique de prévention et politiques en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés pour les 2 ministères (hors dépenses de personnel)

Les crédits d'action sociale et de prévention des risques professionnels inscrits dans le projet de loi de finances pour 2016 s'élèvent à un montant de 18 445 338 € (AE=CP), à périmètre ministériel courant (c'est-à-dire après prise en compte du solde entre transferts entrants et sortants).

Répartition par nature des crédits du PLF 2016 (en €) :

| Nature des crédits | AE | CP |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Titre 3 : dépenses de fonctionnement | 18 445 338 | 18 445 338 |
| TOTAL | 18 445 338 | 18 445 338 |

a) Crédits d'action sociale :

Les crédits prévus dans le projet de loi de finances de 2016 en faveur de l'action sociale du titre 3 s'élèvent à 16 801 754 € en AE et en CP. Aucune dépense d'intervention (titre 6) n'est inscrite pour 2016.

Ces crédits du titre 3 se répartissent entre les principaux postes suivants :

- politique en matière de restauration collective (8 511 479 € en AE et en CP) :

La restauration collective revêt un caractère prioritaire dans le cadre de la politique d'action sociale conduite par le MEDDE et le MLETR dans la mesure où elle concerne directement les conditions de travail des agents. C'est aussi la principale enveloppe de crédits du budget d'action sociale, dont le poids est très structurant pour l'ensemble du budget d'action sociale.

Le budget de l'action sociale finance sur ce poste les subventions « repas » (prestation interministérielle) et les subventions des restaurants administratifs, inter administratifs et interentreprises, permettant de réduire le reste à charge des agents les fréquentant. Dans le cadre du chantier d'harmonisation des restes à charge des agents fréquentant ces restaurants, chantier piloté par la DGAFP et le Secrétariat général du gouvernement pour les DDI, cette dotation intègre l'harmonisation des restes à charge des agents du MEDDE et du MLETR qui s'est effectuée en deux tranches :

- depuis 2014, l'harmonisation des restes à charge des agents dont l'indice nouveau majoré (INM) est inférieur ou égal à 466,
- depuis 2015, l'harmonisation des restes à charge des rationnaires dont l'INM est supérieur à 466.

La dotation intègre également la compensation du différentiel de TVA issue de l'augmentation de celle-ci intervenue le 1^{er} janvier 2014.

- politique en faveur des enfants (2 739 264 € en AE et en CP) :

Le MEDDE et le MLETR consacrent une partie de leur budget d'action sociale aux actions en faveur des enfants. Ainsi, ils participent à l'organisation de l'arbre de Noël des services en versant une subvention forfaitaire de 40 € par enfant de moins de 13 ans. Ils prennent aussi en charge les dépenses de centres de loisirs et la prestation des séjours d'enfants dans les centres de vacances du comité de gestion des centres de vacances (CGCV). Enfin, ils consacrent une partie de leur budget au financement des réservations de places en crèches des enfants des agents des MEDDE/MLETR.

- crédits d'initiative locale (340 520 € en AE et en CP) :

Les crédits d'initiative locale mobilisés par les Comités locaux d'action sociale (CLAS) ont pour vocation d'aider à la réalisation d'actions de nature collective qui s'adressent, sans condition de ressources, à l'ensemble des bénéficiaires de l'action sociale. Ces crédits renforcent la politique locale d'action sociale collective du MEDDE et du MLETR et sont un facteur important de développement du lien social au sein des différentes communautés de travail.

- autres politiques d'action sociale collective (5 183 491 € en AE et en CP) :

Cette dotation est dédiée à différents domaines d'intervention de l'action sociale dont les subventions de fonctionnement et de masse salariale au titre des agents mis à disposition versées au secteur associatif. Ces subventions sont versées dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs cosignées avec les associations œuvrant dans le domaine de l'action sociale ministérielle : le comité d'aide sociale (CAS), le CGCV, la fédération nationale d'associations d'anciens combattants et victimes de guerre des MEDDE/MLETR (FNACE), la fédération nationale des associations sportives, culturelles et d'entraide (FNASCE) ; ces conventions ont été renouvelées en fin 2014 pour une période de quatre ans (2015 à 2018).

- Etudes et évaluations des politiques des ressources humaines (15 000 € en AE et en CP)

Sont financées sur ce poste de dépenses les études afférentes au secteur social ainsi que les journées d'études dans ce domaine. Cette dotation finance également la publication de brochures relatives à l'action sociale et à la prévention des risques professionnels.

- Recrutement, insertion, reclassement et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (12 000 € en AE et en CP)

Ces crédits permettent le cofinancement de projets en faveur du recrutement, de l'insertion, du reclassement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en lien avec les interventions du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) dont le comité national a approuvé le 7 juillet 2015 une convention pluriannuelle portant sur les années 2015 à 2017 de financement des actions des MEDDE/ MLETR pour un montant total de 3,7 M€.

b) Prévention des risques professionnels :

Les crédits de prévention des risques professionnels du titre 3 s'élèvent à 1 643 584 € en AE et en CP et se répartissent sur les postes suivants :

- la médecine de prévention (1 262 101 € en AE et en CP) :

Cette enveloppe permet au MEDDE et au MLETR de satisfaire à leurs obligations d'employeur en matière d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels, politiques pour lesquelles il est rappelé que la majeure partie des dépenses qui y sont dédiées sont inéluctables. Le poste de dépenses relatif à la médecine de prévention finance les conventions avec les services de santé au travail qui tendent à devenir la règle en raison des difficultés majeures rencontrées pour recruter des médecins de prévention, ainsi que le fonctionnement des cabinets médicaux et l'achat de vaccins.

- les contrôles médicaux obligatoires (381 483 € en AE et en CP) :

Les contrôles médicaux obligatoires recouvrent tant des expertises médicales que les visites obligatoires lors de l'embauche des personnels.

4) Formation

Dépenses de recrutement et de formation professionnelle (10 655 241 en AE et CP)

- Au titre du CMVRH, les dépenses de fonctionnement des centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) et du centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP), ainsi que la mise en œuvre des actions de formation professionnelle par les CVRH pour les métiers relevant du programme 217 : **5 946 730 €** en AE et CP (dont 614 677 € pour le CEDIP) ;
- les actions de formation professionnelle des agents de l'administration centrale : **2 193 333 €** en AE et CP ;
- l'organisation des concours et des examens professionnels : **1 254 781 €** en AE et CP ;
- la formation initiale et continue aux métiers environnementaux : **1 260 397 €** en AE et en CP.

Moyens des écoles (49 220 090 € en AE = CP)

L'action 5 concourt au financement des trois écoles intégrées dans le programme 217 du ministère :

- l'école nationale des ponts et chaussées (ENPC), opérateur EPSCP de type « grand établissement », qui reçoit une subvention pour charge de service public de **27 581 078 €** en AE et CP, avec un plafond d'emplois de 317 ETPT (323 ETPT en LFI 2015) ;
- l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), opérateur EPSCP de type « école extérieure aux universités », qui reçoit une subvention pour charge de service public de **19 262 508 €** en AE et CP, avec un plafond d'emplois de 165 ETPT (identique à la LFI 2015) ;
- l'école nationale des techniciens de l'équipement (ENTE), service à compétence nationale composé de deux établissements implantés à Aix-en-Provence et Valenciennes, pour lesquels les moyens s'élèvent à **2 376 505 €** en AE et CP.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

www.developpement-durable.gouv.fr
www.territoires.gouv.fr